

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



DÉPARTEMENT | 06
DES ALPES-MARITIMES

Conservatoire des Alpes-Maritimes
Palais des Rois Sardes, 10 rue de la Préfecture - 06300 NICE
+33 (0)4.93.83.60.40 - contact@conservatoire06.fr

PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir doit se dérouler dans un délai deux mois précédent l'examen du budget primitif. Celui-ci vise à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel, et n'est donc pas soumis au vote du Comité Syndical, contrairement au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), obligatoire pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, et soumis au vote. Il constitue donc un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) et le compte financier unique (CFU) de fin d'exercice qu'il précède.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) est transmis au préfet et aux membres adhérents du Syndicat Mixte et sera publié sur le site internet du Conservatoire.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté comme support au débat, retrace les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par les élus et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer le budget primitif 2026. Néanmoins, les indications fournies dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice 2025.

PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES

Ecole pionnière créée en France en 1984 à l'initiative du Président du Département des Alpes-Maritimes, le Conservatoire des Alpes-Maritimes est une structure itinérante et décentralisée, permettant aux habitants du moyen et du haut pays d'accéder à des formations musicales de qualité.

Conservatoire agréé depuis 1988 dans la discipline Musique, l'enseignement est assuré par des artistes-pédagogues diplômés et musiciens intervenants en milieu scolaire. Les professeurs ouvrent les chemins de la musique aux élèves, enfants, adolescents, adultes du moyen et du haut pays, tous acteurs de cette grande symphonie départementale qui contribue à l'essor culturel de ces territoires.

Depuis l'ouverture de la Danse à la rentrée 2024, cette discipline artistique s'est imposée dans le cadre des activités pédagogiques et spectacles Arts Vivants du Conservatoire. Ce développement a permis l'introduction d'une nouvelle discipline, la Danse classique, dès septembre 2025.

De son expérience et de sa présence sur l'ensemble du territoire, le Conservatoire des Alpes-Maritimes se positionne comme un véritable outil culturel pour le Département.

Le syndicat mixte est administré par un Comité Syndical composé des représentants des collectivités territoriales membres : le Département des Alpes-Maritimes et les Communes.

BILAN FINANCIER 2024-2026

Année 2024 : Mise en place d'une stratégie de stabilisation

L'objectif 2024 était de poser les bases de la stabilité financière du Conservatoire, notamment en réévaluant les dépenses structurelles et opérationnelles et en renforçant la gestion de la trésorerie.

Année 2025 : Base de stabilisation et Investissement matériel

L'objectif 2025 était de renforcer les recettes obtenues en 2024. L'année a également été marquée par des investissements d'envergure afin de pallier le manque en instruments de musique accumulé depuis de nombreuses années.

Année 2026 : Consolidation de la situation financière

L'enjeu pour 2026 est d'assurer une évolution soutenue et de maintenir une trésorerie solide.

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

Le Conservatoire a connu une rentrée dynamique, marquée par un enthousiasme collectif lors des réunions d'informations avec les familles et une forte implication des communes.

Effectif des élèves au 30/11/2025 :

- 1 487 élèves inscrits au Conservatoire dont 357 élèves sont en cours de traitement.

Développement des pratiques artistiques :

- Guitare : Ouverture à Saint Sauveur sur Tinée ;
- Orgue : Cours au Palais Sarde ;
- Trompette : Réouverture à Carros ;
- Musiques Traditionnelles : Nouvelle classe à Guillaumes ;
- Danse classique : Ouverture à Tende, Valdeblore, Gilette, Villars sur Var ;
- Zumba : Ouverture à Villars sur Var ;
- Modern Jazz : Ouverture à Valberg ;
- Danse Hip Hop : Ouverture à Levens ;
- Reprise de l'activité Danse (Modern Jazz) à Saint Etienne de Tinée, suite à un désistement d'une association référente sur la commune.

Pédagogie :

- Lancement d'une campagne de recrutement de nouveaux professeurs ;
- Création d'une nouvelle classe ASAC « Arts de la Scène » au Collège Jean Franco de Saint Etienne de Tinée ;
- Intra cycles et jurys pédagogiques dans chaque département ;
- Développement d'un concours interne de piano et d'un système d'auditions collectives thématiques.

Actions culturelles :

- Développement d'une 2^{ème} classe de danse au Collège La Bourgade à La Trinité ;
- Organisation de pratiques musicales collectives (Corde, Harmonie, Symphonique et Chorale) ;
- Activité de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) intégrée à la pratique collective musicale et en direction des interventions MIMS ;
- Matinées découvertes ;
- Orchestre « Ta Colo » ;
- Stage « Nature et Musique » sur les communes de Puget-Théniers et Saint Etienne de Tinée ;
- Finalisation du « Label Musique OAC » pour étude de projets artistiques et pédagogiques du Conservatoire avec financement du Conseil Départemental ;
- Création de concerts au sein du Palais Sarde ;

- Structuration des enseignements des Musiques Traditionnelles et des Musiques Actuelles à la fois au sein du Conservatoire mais aussi à l'échelon du Département ;
- Proposition d'un spectacle de fin d'année « Escale en Italie » Voyage artistique autour de l'Italie et du bassin méditerranéen, avec l'ensemble des disciplines du CAM et partenaires externes.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

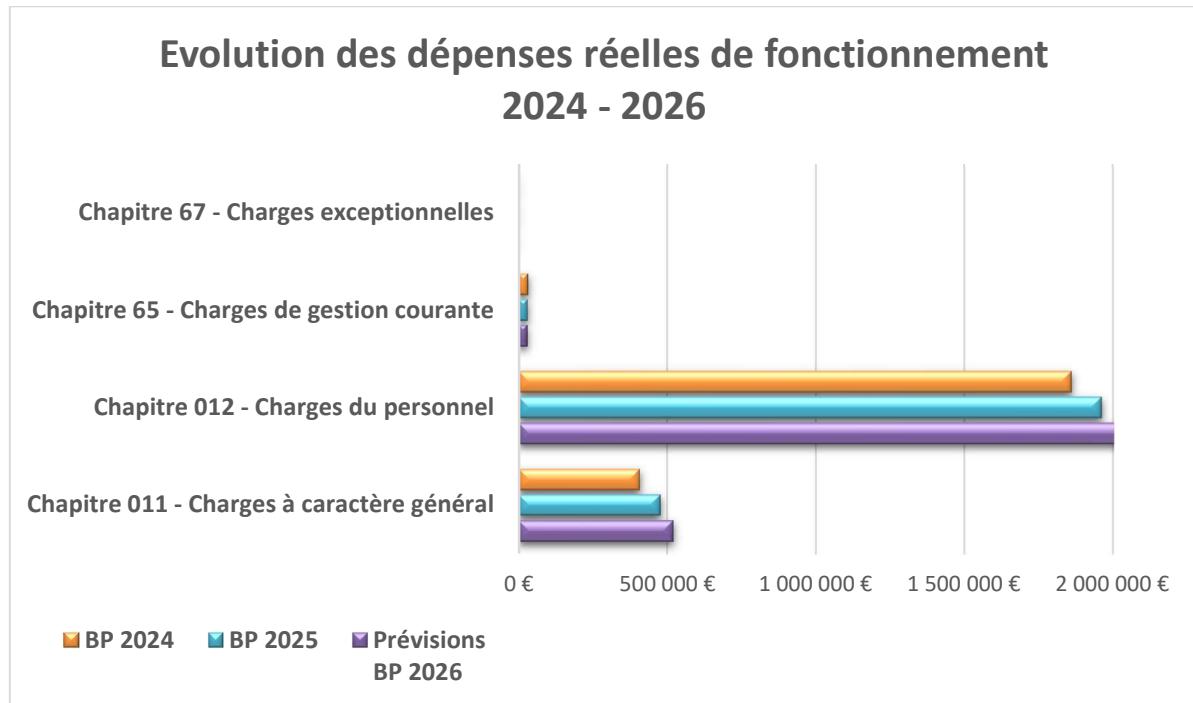
Les priorités des orientations 2026 reposent sur l'optimisation de la gestion financière du Conservatoire et la pérennisation d'un service public de qualité.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2026 à hauteur de 2 764 605.82 €, soit + 10.14 % par rapport au budget 2025.

Dépenses de Fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Prévisions BP 2026	2024/2025	2025/2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	408 750.00 €	478 915.00 €	522 930.82 €	17.17%	9.19%
Chapitre 012 - Charges du personnel	1 863 400.00 €	1 963 400.00 €	2 165 700.00 €	5.37%	10.30%
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	32 350.00 €	30 800.00 €	29 750.00 €	-4.79%	-3.41%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 322.33 €	3 000.00 €	1 500.00 €	29.18%	-50.00%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions		1 850.00 €			
Sous-total Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 306 822.33 €	2 477 965.00 €	2 719 880.82 €	7.42%	9.76%
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	16 650.00 €	32 035.00 €	44 725.00 €	92.40%	39.61%
Chapitre 023 - Virement à la section d'Investissement	35 000.00 €				
TOTAL	2 358 472.33 €	2 510 000.00 €	2 764 605.82 €	6.42%	10.14%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2025 et 2026 : + 9.76 % au stade de la prévision budgétaire.



Dans le cadre de sa mission de diffusion culturelle dans les Alpes-Maritimes, le Conservatoire doit offrir un service décentralisé au public, en accord avec la prévision budgétaire.

L'augmentation prévue de 44 015.82 € (+9.19 %) des charges à caractère général (**chapitre 011**) se justifie en partie par :

- Evolution de la quotité horaire des enseignants en prestations de services ; (3 professeurs de danse et 2 professeurs de musique/chant) ;
- Nouveau Budget « Communication » ;
- Légère hausse des frais de déplacements professionnels.

Le **chapitre 012** (Charges de personnel) s'établirait à 2 165 700 €, en hausse de 202 300 € (+10.30%). L'année 2026 va être, notamment, impactée par les éléments suivants :

Nouveautés réglementaires 2026 :

- 37,65 % : taux de cotisation patronal CNRACL + 3 points au 1^{er} janvier 2026 ;
- Protection sociale complémentaire des agents : couverture du risque Santé.

Créations de poste :

- Recrutement de 3 professeurs (Violon/Alto, MIMS, FM/Piano) à temps complet (20h/20^{ème}).

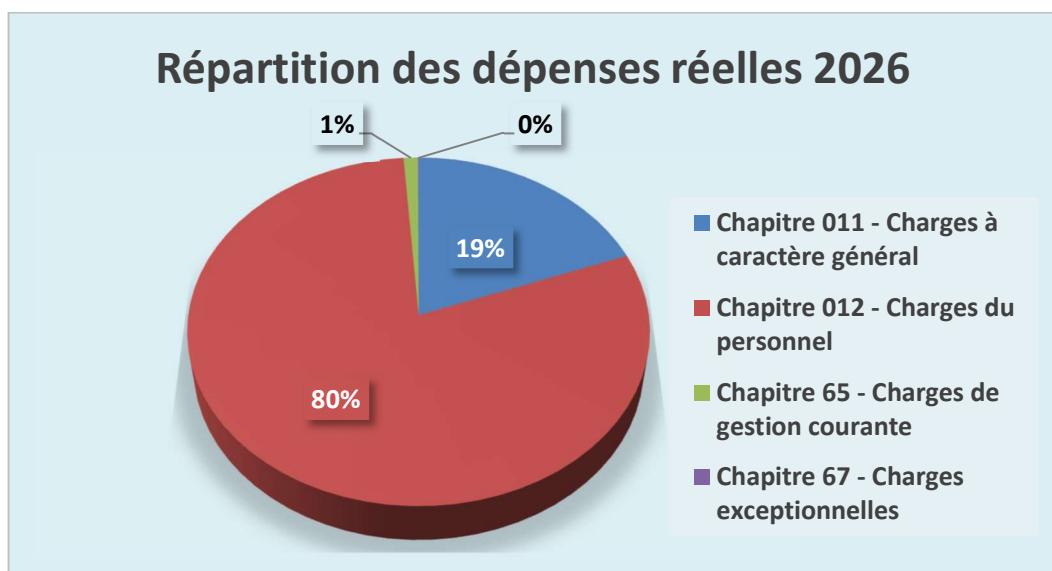
Avancement de carrière des agents (GVT - glissement vieillesse technicité) :

- 7 agents présents sur le tableau d'avancement d'échelon (6 de catégorie B et 1 de catégorie C) ;
- 2 avancements de grade de catégorie A : Hors classe (évolution de carrière) et Classe normale (sous réserve de réussite à l'examen) ;
- 1 promotion interne de catégorie B (sous réserve d'admission).

Sur les deux remplacements inscrits au budget 2025, un seul a pu être reconduit au titre de l'exercice 2026, notamment pour anticiper un éventuel arrêt maladie.

Le Conservatoire compte parmi ses effectifs 4 enseignants qui peuvent prétendre à un départ à la retraite.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement par celle de la masse salariale qui représente 80% du budget de fonctionnement du Conservatoire.



Le **chapitre 65** (Autres charges de gestion courante) enregistre une légère diminution budgétaire (-1 050 € par rapport au BP 2025). Il s'agit principalement des indemnités versées aux élus ainsi que les redevances pour licences, sauvegardes et autres logiciels.

Le **chapitre 67** (Charges exceptionnelles) couvre des titres de recettes annulés des exercices précédents, pour un montant estimé à 1 500 €.

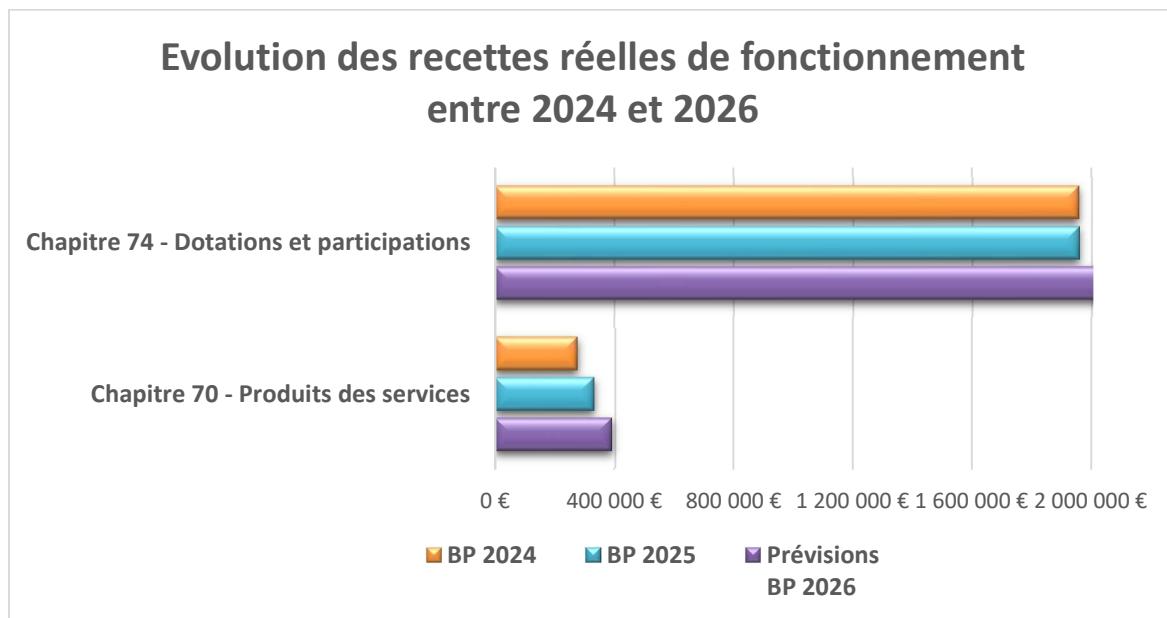
Le **chapitre 042** porte principalement sur les amortissements des instruments de musique, évalués à 44 725 €. Ce montant inclus les échéances d'amortissements connues, une estimation des échéances d'amortissement au prorata temporis ainsi qu'un rattrapage d'amortissement.

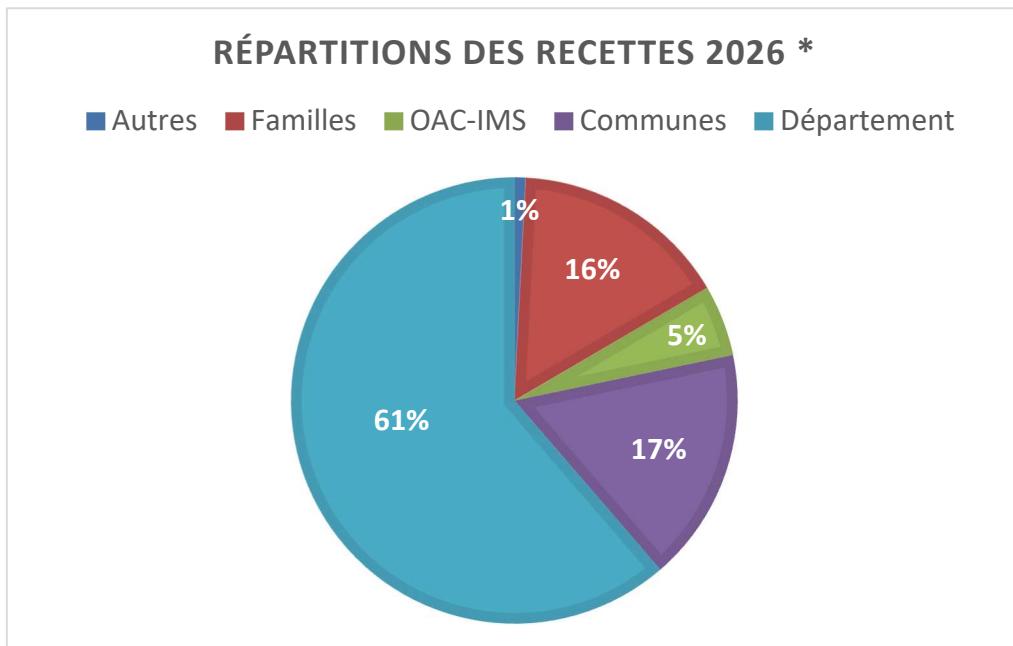
Pour rappel, le Conservatoire est tenu de rattraper des amortissements non comptabilisés sur plusieurs exercices. Ce rattrapage obligatoire sera réalisé à hauteur de 10 915.75 € pour l'exercice 2026.

Des recettes de fonctionnement prévisionnelles 2026 à hauteur de 2 764 605.82 €, soit + 10.14 % par rapport au budget 2025.

Recettes de Fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Prévisions BP 2026	2024/2025	2025/2026
Chapitre 013 - Atténuations de charges	10 000.00 €	10 000.00 €		0.00%	-100.00%
Chapitre 70 - Produits des services	275 000.00 €	330 000.00 €	390 000.00 €	20.00%	18.18%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 958 000.00 €	1 960 000.00 €	2 068 000.00 €	0.10%	5.51%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		20 000.00 €	20 000.00 €		0.00%
Chapitre 78 - Reprises amort. dépréciations, provisions			432.00 €		
Sous-total Recettes Réelles de Fonctionnement	2 243 000.00 €	2 320 000.00 €	2 478 432.00 €	3.43%	6.83%
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	950.00 €				
R002 - Résultat de fonctionnement reporté	114 522.33 €	190 000.00 €	286 173.82 €	65.91%	50.62%
<i>* R002 - Estimation au 30/11/2025</i>					
TOTAL	2 358 472.33 €	2 510 000.00 €	2 764 605.82 €	6.42%	10.14%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2025 et 2026 : + 6.83 % au stade de la prévision budgétaire.





**hors R002 (résultat de fonctionnement reporté)*

Les produits des services (**chapitre 70**), estimés à 390 000 €, sont réévalués à la hausse par rapport au budget 2025, du fait de l'augmentation des effectifs d'élèves prévue pour la rentrée scolaire 2025/2026, 1 487 élèves inscrits au 30/11/2025 contre 1 284 en 2024/2025.

Les dotations et participations (**chapitre 74**), estimées à 2 068 000 €, enregistrent également une progression par rapport au BP 2025 :

- ✓ Les dispositifs des classes orchestres au collège OAC/ASAC connaissent un fort développement, tout comme les interventions en milieu scolaire (IMS), pour un montant total estimé à 128 000 € ;
- ✓ Ressource majeure du Conservatoire, la participation départementale sera réévaluée pour 2026 à hauteur de 1 520 000 € ;
- ✓ En raison de la hausse du nombre d'enfants inscrits, la participation des communes est évaluée à 420 000 € (contre 370 000 € au BP 2025).

Les autres produits de gestion courante (**chapitre 75**) estimés à 20 000 € comprend notamment le remboursement du SDIS06 dans le cadre de la convention de mise à disposition de musiciens pour les cérémonies officielles.

Une reprise de provision (**chapitre 78**) de 432 € sera réalisée en 2026 (créances recouvrées).

Au **R002** : Estimation d'un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement à hauteur de 286 173.82 €. C'est un indicateur positif signe d'une bonne santé financière.

 Evolution de la participation du Département des Alpes-Maritimes

Exercices	Participation Département	Budget de Fonctionnement CAM	%	Nb d'élèves	Déférence DEPT-CAM
2019	1 000 000 €	1 532 500 €	65%	538	- 532 500 €
2020	1 000 000 €	1 575 000 €	63%	396	- 575 000 €
2021	1 100 000 €	1 634 950 €	67%	530	- 534 950 €
2022	1 110 277 €	1 645 885 €	67%	732	- 535 608 €
2023	1 230 937 €	1 846 582 €	67%	1039	- 615 645 €
2024	1 521 000 €	2 314 750 €	66%	1284	- 793 750 €
2025	1 480 000 €	2 510 000 €	59%	1487	- 1 030 000 €
2026	1 520 000 €	2 764 606 €	55%		- 1 244 606 €

Pour l'exercice 2026, la participation devrait être revalorisée de 40 000 €. L'implication du Département au sein du Conservatoire reste indispensable pour soutenir son développement et sa visibilité.

 Evolution des recettes d'activité

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Evolution 24/25 ► 25/26
EFFECTIFS						
Nombre enfants inscrits	450	590	779	1 027	889	
Nombre adultes inscrits	80	142	260	257	241	
Effectif Musique						
Effectif Danse					902	
Sous-Total 30/11/2025					228	
					1 130	
Inscriptions en cours de traitement					357	
TOTAL	530	732	1 039	1 284	1 487	16%
COURS						
Nombre d'heures hebdomadaires	340	508	639	712	816	15%

ATELIERS						
Eveil musical, Djembé, Musiques traditionnelles, Ensembles	18	23	34	153	163	7%

IMS						
Nombre de classes	50	99	107	124	140	13%
Nombre d'élèves	1000	2025	2140	2600	2800	8%

CRECHES *						
Nombre de structures	1	7	7	4	2	-50%

OAC - ASAC - OAE *						
Nombre de classes	1	2	6	8	10	25%
Nombre d'élèves	18	53	63	135	171	27%

CHORALES *						
Nombre de choristes	80	240	285	187	186	-1%

* au 30/11/2025

Un budget maîtrisé, sans compromettre la qualité des services offerts à la population, qui s'accompagne d'une dynamique significative en matière de recettes de fonctionnement.

La hausse attendue des recettes repose notamment sur l'augmentation du nombre d'élèves inscrits en Musique et en Danse, ainsi que sur l'expansion des dispositifs OAC/ASAC en plus des interventions en milieu scolaire IMS.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Des dépenses d'investissement prévisionnelles 2026 à hauteur de 86 244.01 €, soit -32.96 % par rapport au budget 2025.

Dépenses d'Investissement	BP 2024	BP 2025	Prévisions BP 2026	2025/2026
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	89 064.63 €	126 085.21 €	86 244.01 €	-31.60%
Sous-total Dépenses Réelles d'Investissement	89 064.63 €	126 085.21 €	86 244.01 €	-31.60%
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	950.00 €			
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		400.00 €		
D001 - Solde d'exécution négatif reporté		2 153.11 €		
TOTAL	90 014.63 €	128 638.32 €	86 244.01 €	-32.96%

Conformément aux prévisions inscrites au budget 2025 et afin de répondre à la hausse du nombre d'élèves inscrits, le Conservatoire a engagé l'achat d'instruments de musique autofinancé grâce à l'excédent de fonctionnement, à savoir :

- Orgue transportable pour l'enseignement individuel proposé par le CAM ainsi que pour des concerts dans les communes qui ne sont pas dotées d'un orgue ;
- Pianos en remplacement de ceux devenus vétustes dont un piano à queue pour le Palais Sarde ;
- Violoncelles, violons, mandolines et clarinettes dans le cadre des locations d'instruments ;
- Accordéons et guitares pour les journées de présentation des instruments ;
- Divers matériels de musique : Claviers, Système de sonorisation, etc...

Le solde positif prévu en investissement rend possible, au **chapitre 21**, l'ouverture de crédits en dépenses d'investissement pour un montant de 86 244,01 € destinés, si nécessaire, à l'acquisition d'instrument de musique et de matériel informatique.

Des recettes d'investissement prévisionnelles 2026 à hauteur de 86 244.01 €, soit -32.96 % par rapport au budget 2025.

Recettes d'Investissement	BP 2024	BP 2025	Prévisions BP 2026	2025/2026
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés		96 203.32 €		
Chapitre 040 - Dotations aux amortissements	16 650.00 €	32 035.00 €	44 725.00 €	39.61%
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		400.00 €		
Chapitre 021 - Virement de la section de Fonctionnement	35 000.00 €			
R001 - Solde d'exécution positif reporté	38 364.63 €		41 519.01 €	
* R001 - Estimation au 30/11/2025				
TOTAL	90 014.63 €	128 638.32 €	86 244.01 €	-32.96%

Le **chapitre 040** comprend les écritures d'ordre concernant les dotations aux amortissements, estimés à 44 725 €. Cette augmentation résulte des acquisitions d'instruments réalisées en 2025 ainsi que du rattrapage d'amortissements obligatoire.

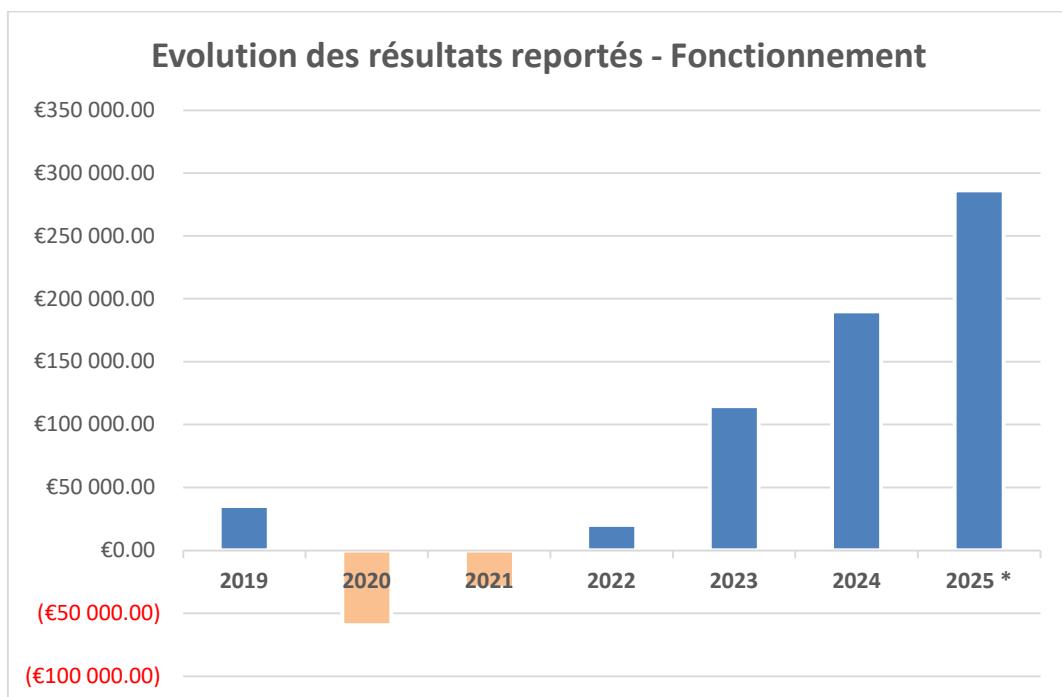
Au **R001** : Le résultat de clôture de la section d'investissement pour 2025 sera excédentaire, contrairement à l'exercice 2024, qui était déficitaire.

La reprise des résultats définitifs ainsi que des reports sera effectuée par anticipation lors du vote du budget primitif 2026, après validation de la Paierie Départementale.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT

Exercices	Résultats reportés
2019	35 226.34 €
2020	-59 430.46 €
2021	-29 526.65 €
2022	20 074.70 €
2023	114 522.33 €
2024	190 000.00 €
2025	286 173.82 € *

* Estimation au 30/11/2025



*Estimation au 30/11/2025

La situation financière du Conservatoire s'est fortement améliorée, le résultat de fonctionnement attendu pour 2025 est de 286 173.82 €. Ce résultat excédentaire est susceptible d'évoluer en fonction des opérations budgétaires effectuées d'ici la fin de l'exercice.

A ce titre, il convient de remercier le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Monsieur Charles Ange GINESY et le Président de la Commission des Finances du Département des Alpes-Maritimes, Monsieur Éric CIOTTI, pour leur attention, leurs efforts et leur soutien.

À la différence de la contribution du Département, les recettes provenant des Communes et des Familles sont directement liées à l'activité. Elles dépendent ainsi non seulement des barèmes et tarifs fixés par le Comité Syndical mais également de l'intensité de l'activité mise en œuvre par le Conservatoire.

A noter que les barèmes de participation communale et les tarifs d'inscription pour la rentrée scolaire 2025/2026, votés lors du Comité Syndical en date du 24 avril 2025, ont été maintenus par rapport aux années précédentes.

Tarifs Musique appliqués pour l'année scolaire 2025/2026

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
A	Eveil musical collectif de 4 à 6 ans Eveil instrumental collectif de 5 à 6 ans	195 €	290 €
B	Atelier de pratiques artistiques collectives : Djembé, percussions, musiques actuelles, musiques traditionnelles	230 €	340 €
C	Cursus instrumental individuel diplômant (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle à partir de 7 ans)	325 €	670 €
D	Chorale Enfant	120 €	120 €
E	MAO : partitions, enregistrement, création	250 €	310 €
K	Adhésion : Orchestre au collège, Orchestre à l'Ecole	30 €	30 €
TARIF ADULTES			
F	Cours instrumental individuel (hors cursus)	560 €	720 €
G	Atelier de pratiques artistiques collectives : musique traditionnelle, djembé, cordes, chœur, voix, collectif MAA	340 €	360 €
H	MAO : partitions, enregistrement, création	370 €	370 €

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		NB DE PERSONNES	TARIFS UNIQUES
CHORALE ADULTE			
J	Chorale adulte schéma départemental sans chef de chœur	Illimité	30 €
J1	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	- 15	150 €
J2	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	+ 20	100 €
J3	Chorale adulte du Conservatoire avec chef de chœur et voix	+ 30	50 €

Tarifs Danse appliqués pour l'année scolaire 2025/2026

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
AD	Danse Eveil : de 3 à 5 ans	235 €	265 €
BD	Initiation Danse : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
CD	Cours Hip Hop : de 6 à 8 ans	235 €	265 €
DD	Cours Danse Jazz, Hip Hop : de 9 à 17 ans	235 €	265 €
ED	Cursus Danse classique - Cycle 1	325 €	355 €
K	Adhésion : Arts de la scène au Collège	30 €	30 €
TARIF ADULTES			
FD	Cours Zumba, Danse Jazz, Hip Hop	255 €	285 €
GD	Parcours personnalisé Hip Hop	435 €	465 €

Barèmes des participations communales appliqués pour l'année scolaire 2025/2026

- Les barèmes des participations communales « **Musique** » sont les suivants :
 - 470 € *par an et par enfant* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par an et par enfant* pour les communes urbaines.
- Les barèmes des participations communales pour les « **Interventions en Milieu Scolaire** » sont les suivants :
 - 470 € *par classe* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par classe* pour les communes urbaines.
- Les barèmes des participations communales « **Danse** » sont les suivants :
 - 470 € *par an et par professeurs* pour les communes rurales ;
 - 670 € *par an et par professeurs* pour les communes urbaines.

STRUCTURE DES EFFECTIFS ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES

Les graphiques et tableaux suivants illustrent les principales données relatives aux effectifs du Conservatoire des Alpes-Maritimes extraits du logiciel e-magnus RH.

I. Effectifs 2025

a) Structure des effectifs par grade

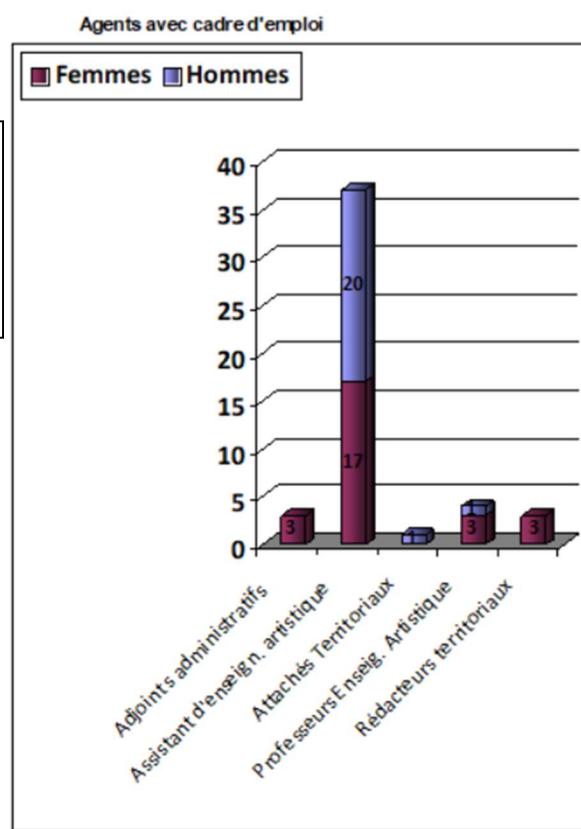
Grade	Nb d'agents dans le grade
Agents sans grade ★	29
Adjoint administratif ppal 1° cl	2
Adjoint administratif ppal 2° cl	1
Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	22
Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	15
Attaché principal	1
Prof d'Enseig Artist Cl Normal	3
Prof d'Enseig Artist Hors Cl	1
Rédacteur	3

★ Nb d'agents sans grade (25 vacataires + 1 jury + 3 élus) : 29

Total des effectifs au 30/11/2025 : 48 agents

b) Répartition des effectifs « Hommes/Femmes »

48 agents avec cadre d'emploi au 30/11/2025
27 contractuels :
(25 enseignants ; 2 administratifs)
21 titulaires :
(17 enseignants ; 4 administratifs)



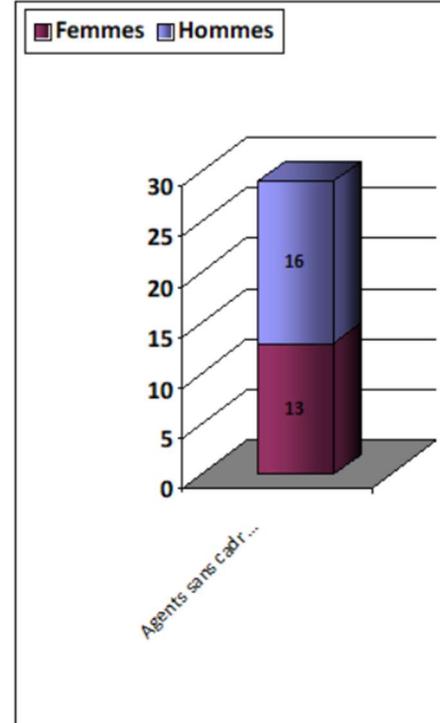
Nombre d'hommes : 22

Nombre de femmes : 26

Total : 48

29 agents sans cadre d'emploi au 30/11/2025
 25 vacataires
 1 jury
 3 élus

Agents sans cadre d'emploi

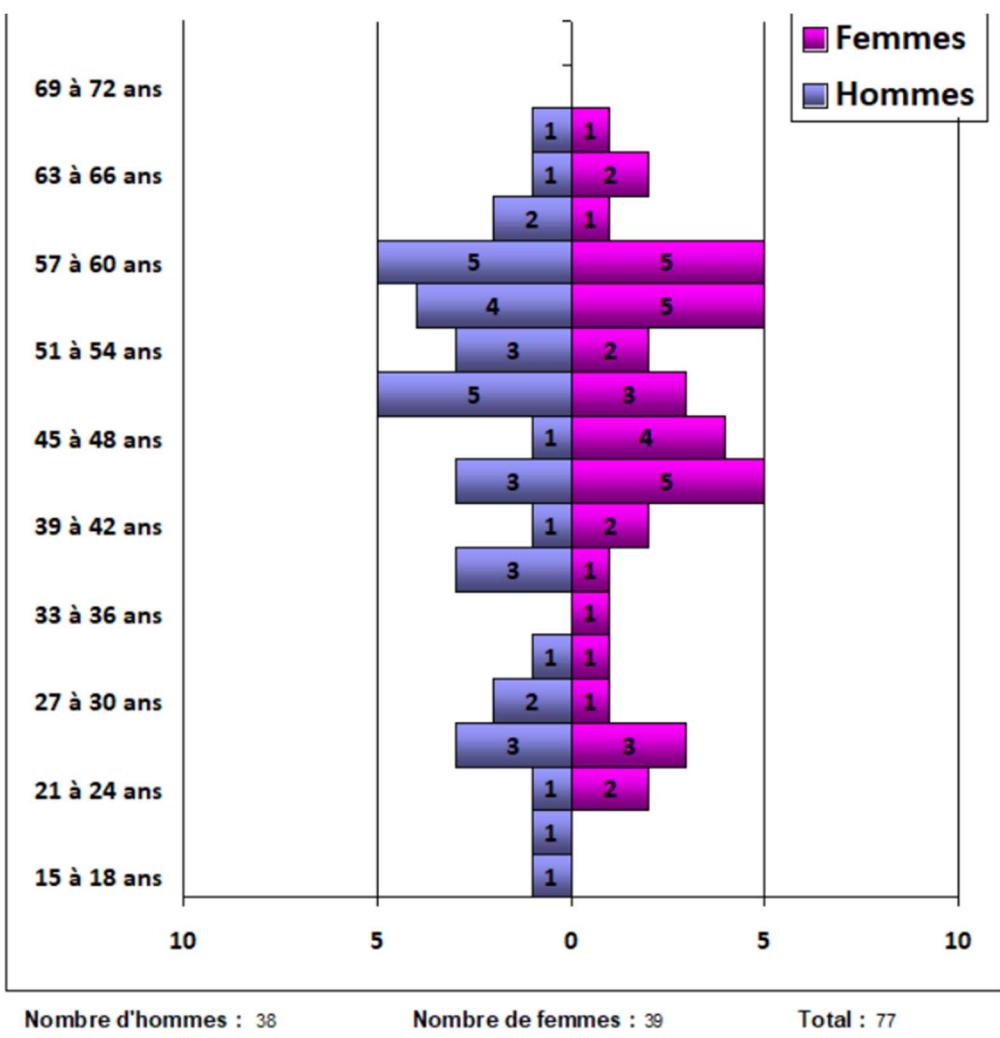


Nombre d'hommes : 16

Nombre de femmes : 13

Total : 29

c) Structure des effectifs par tranche d'âge



II. L'évolution prévisionnelle de la masse salariale en 2026

La masse salariale représente 80 % des dépenses réelles de fonctionnement du Conservatoire. Les charges prévisionnelles de personnel pour 2026 passent à 2 165 700 € contre 1 963 400 € au BP 2025, soit une augmentation générale de 10.30 %.

Le Conservatoire poursuivra ses efforts pour maîtriser la masse salariale, une démarche rigoureuse entamée depuis plusieurs années. Il continuera notamment à réévaluer systématiquement les besoins lors des vacances de postes ou des départs en retraite.

Tout comme en 2025, l'année 2026 sera marquée par des mouvements de personnel. Elle se concentrera également sur la continuité du plan de recrutement de professeurs, ainsi que sur plusieurs évolutions professionnelles des agents. Le Conservatoire doit compenser des arrêts maladie par des remplacements en raison de l'incertitude concernant le retour des personnes concernées.

Nouveautés réglementaires 2026 :

- 37,65 % : nouveau taux de cotisation patronal CNRACL + 3 points au 1^{er} janvier 2026 ;
- Protection sociale complémentaire des agents : couverture du risque Santé.

Créations de poste :

- Recrutement de 3 professeurs (Violon/Alto, MIMS, FM/Piano) à temps complet (20h/20^{ème}).

Avancement de carrière des agents (GVT - glissement vieillesse technicité) :

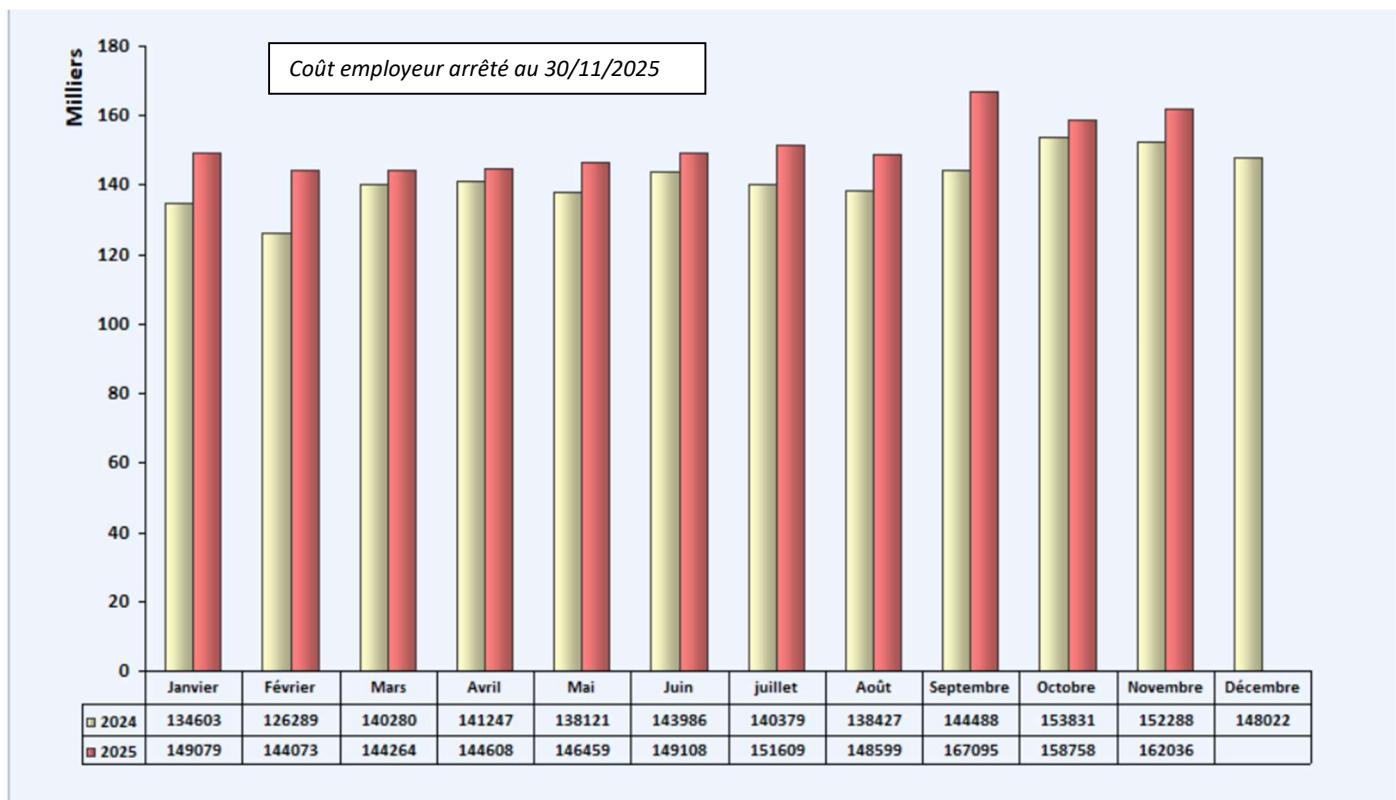
- 7 agents présents sur le tableau d'avancement d'échelon (6 de catégorie B et 1 de catégorie C) ;
- 2 avancements de grade de catégorie A : Hors classe (évolution de carrière) et Classe normale (sous réserve de réussite à l'examen) ;
- 1 promotion interne de catégorie B (sous réserve d'admission).

Sur les deux remplacements inscrits au budget 2025, un seul a pu être reconduit au titre de l'exercice 2026, pour anticiper un éventuel arrêt maladie.

Le Conservatoire compte parmi ses effectifs, 4 enseignants qui peuvent prétendre à un départ à la retraite.

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Evolution 24/25 ► 25/26
COLLECTIVITÉS						
Communes adhérents	28	33	40	47	48	2%

PERSONNEL						
Enseignants	31	33	37	40	48	20%
Administratifs	6	5	6	6	6	



III. Temps de travail

Le poste d'enseignant est fixé à 35h hebdomadaire. Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Conservatoire pour les enseignants est de 20 heures par semaine de face à face pédagogique de septembre à juillet suivant les zones du calendrier de l'éducation nationale (soit environ 33 à 35 semaines de cours en période scolaire), les enseignants ont un planning de 3 voire 5 jours par semaine. Dans le cadre de leurs missions, les enseignants se doivent d'effectuer des auditions internes et externes, des examens de cycle, des concerts, des récitals, des conseils de classe ainsi qu'un projet pédagogique sous la forme d'un concert de gala.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Conservatoire est fixé à 37h30 pour l'ensemble des agents administratifs.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail, les agents administratifs bénéficient de jours de réduction de temps de travail (soit 15 jours annuels de RTT pour 37h30) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

ÉTAT DE LA DETTE

Pour l'exercice 2026, le Conservatoire des Alpes-Maritimes n'a pas prévu de recourir à l'emprunt.

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE L'ÉPARGNE

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « capacité d'autofinancement brute (CAF brute) », l'épargne brute est exploitée pour financer une partie des investissements et rembourser la dette existante.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette. Appelée aussi, « capacité d'autofinancement nette (CAF nette) », l'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Prévisions 2026	2025/2026
Recettes réelles de Fonctionnement	1 825 557.30 €	2 243 000.00 €	2 320 000.00 €	2 478 432.00 €	7%
Report de l'excédent de Fonctionnement	20 074.70 €	114 522.33 €	190 000.00 €	286 173.82 €	51%
Total des recettes de Fonctionnement	1 845 632.00 €	2 357 522.33 €	2 510 000.00 €	2 764 605.82 €	10%
Dépenses réelles de Fonctionnement	1 837 582.00 €	2 306 822.33 €	2 477 965.00 €	2 719 880.82 €	10%
Intérêts des emprunts	- €	- €	- €	- €	-
Remboursement en capital	- €	- €	- €	- €	-
Epargne de Gestion	8 050.00 €	50 700.00 €	32 035.00 €	44 725.00 €	40%
Epargne Brute	8 050.00 €	50 700.00 €	32 035.00 €	44 725.00 €	40%
Epargne Nette	8 050.00 €	50 700.00 €	32 035.00 €	44 725.00 €	40%

Synthèse - Prévisions 2026 :

Les ressources de fonctionnement augmentent de 10 %, grâce à une hausse de 7 % des recettes courantes et un report d'excédent cumulé de 51 %.

Les dépenses de fonctionnement progressent également de 10 %, ce qui reflète un ajustement des charges en fonction des besoins et du contexte.

L'épargne nette, indicateur clé de la capacité à investir sans emprunt, progresse de 40 %, montrant une gestion saine et optimiste pour 2026.

L'absence d'intérêts et de remboursement en capital indique que la collectivité n'a pas de dette à rembourser, ce qui allège la contrainte financière.